



Association Départementale Prévention Jeunesse

Service Commun

15 Place Jenson

52200 LANGRES

TEL : 03.25.87.00.21 / 09.77.73.35.28

FAX : 09.70.06.34.43

adpj@wanadoo.fr

PROJET ASSOCIATIF 2013-2018

Validé lors de l'AG du 30.04.2013

Préambule

L'Association Départementale Prévention Jeunesse est une association dont l'objet social est la Prévention Spécialisée. Celle-ci est une mission de service publique (reposant sur un arrêté de 1972 et sur la loi du 5 mars 2007 de Protection de l'Enfance) qui est déléguée par le Conseil Général depuis la décentralisation en 1986.

A ce titre, nous promouvons :

- L'action psychosociale individuelle auprès de jeunes en voie de marginalisation (individuellement et en petits groupes, de plus en plus avec une approche familiale).
- L'action environnementaliste, avec, dans et/ou sur le milieu.
- La médiation psychosociale pour que les paroles des uns puissent s'exprimer et qu'elles puissent être entendues par les autres.
- La promotion d'une démarche de co-construction d'une mission d'intérêt général, à savoir une politique sociale et éducative territoriale.
- L'articulation de la commande politique et de la demande sociale.

Ce projet social et éducatif territorial repose sur :

- Le diagnostic territorial partagé, réactualisé régulièrement (observation, problématisation, identification des facteurs de développement et de blocage, propositions d'actions prioritaires)
- Le développement local solidaire (auprès de la population d'un quartier : conscientisation, émancipation, mobilisation, actions de la population, reconnaissance sociale).
- La capacité d'aide psychologique aux jeunes en grande difficulté identitaire.
- La construction d'un partenariat ouvert, sans exclusive et son évaluation.
- La coopération inter associative.

Les fondements de la Prévention Spécialisée sont l'engagement éducatif auprès des jeunes marginalisés (et en voie de marginalisation), de plus en plus auprès de leurs familles, et l'action avec le milieu.

Les principes de l'action éducative sont l'anonymat, la libre adhésion, l'absence de mandat nominatif, la non institutionnalisation. Ils ont été refondés aux Assises de Marseille en 2002. L'anonymat dans les premiers temps de rencontre doit souvent évoluer vers la confidentialité, d'autant plus avec le rajeunissement des publics. Il a été plus mis l'accent sur la mission globale sur un territoire que sur l'absence de mandat nominatif, toujours d'actualité néanmoins ainsi que la libre adhésion. La non-institutionnalisation pourrait être remplacée par l'innovation sociale ou l'expérimentation sociale : elle vise à rester toujours disponible pour inventer de nouvelles approches des personnes marginalisées.

Comme le dit Élise LEMERCIER, Maîtresse de Conférence en Sociologie à l'Université de Rouen, l'essentiel de l'apport de la Prévention Spécialisée est de s'appuyer « sur les désirs, les ressources, les compétences de jeunes hommes et femmes passés, sans succès, entre les mailles des filets des autres institutions éducatives... Coudre sur mesure une institution éducative pour des jeunes ayant (été) mis en échec par les autres dispositifs éducatifs ». (Décembre 2012).

La méthodologie principale du travail éducatif est celui d'aller vers les publics sur leurs territoires et leurs temporalités, d'où la pratique essentielle du travail de rue. La réflexion sur les territoires des jeunes est néanmoins à approfondir : réseaux sociaux, espaces privés, espaces festifs, lieux de communication (gare, bus...), centres villes, etc.

Le déroulement de l'action de Prévention Spécialisée est un processus interactif articulant les jeunes et leurs familles marginalisés ou en voie de marginalisation, les professionnels du secteur, les militants associatifs, les élus politiques, les professionnels des autres institutions.

L'ADPJ est adhérente du CNLAPS (Comité National de Liaison des Acteurs de Prévention Spécialisée) et à l'URIOPSS. Contribuer au fonctionnement du CNLAPS et de l'URIOPSS est pour l'ADPJ une option stratégique forte qui nécessite des moyens humains et financiers.

Le projet associatif est le support de la communication interne et externe. Il permet le renforcement de l'identité et la fédération des énergies, l'information des nouveaux membres, la discussion sur sa nécessaire évolution, l'évaluation de l'utilité sociale. C'est aussi un outil de promotion de l'association, d'adhésion de nouveaux membres, de recherche de financement, de sécurisation fiscale (les excédents possibles de ressources sont provisionnés pour un développement bien identifié) et du renforcement de l'éthique par la clarté des critères éthiques.

Les enjeux généraux sont :

- L'impact des mutations sociétales et de l'hypermodernité sur la jeunesse et sur les institutions éducatives et de socialisation.
- L'aggravation de la situation sociale de la jeunesse (décrochage scolaire, addictions, errance, chômage, difficultés de l'accès au logement, délinquance, etc.).
- L'instrumentalisation du secteur associatif et la dégradation du rapport avec les collectivités publiques (État et collectivités locales) du fait du néo-management public et des appels à projets, donc de la mise en concurrence des acteurs.
- L'aggravation de la concurrence inter associative et le dépérissement de l'idéal associatif.
- La réforme territoriale qui doit permettre de trouver encore une distance convenable entre la maîtrise d'ouvrage et l'utilisateur.
- Le positionnement de la Prévention Spécialisée dans la Protection de l'Enfance mais aussi dans la Politique de la Ville, de la Prévention de la Délinquance, etc.
- La capacité prospective et stratégique du secteur associatif.

LE PROJET ASSOCIATIF

2013 - 2018

Objet de l'association

L'objet de l'Association est la Prévention des conduites à risque des adolescents et des jeunes adultes par l'engagement éducatif individuel et collectif et par le développement local solidaire.

La légitimité sociale de la Prévention Spécialisée et du support associatif

De plus en plus de jeunes rejettent sur l'autre la responsabilité de leur situation et laissent entendre que rien n'est fait pour eux, voire que ceci est décidé sciemment, pour les exclure encore plus. Ils donnent l'impression d'être extérieurs à leur propre vie. Ils s'isolent, vont d'associations en services, toujours plus revendicatifs.

Si le nombre de jeunes mettant en échec les structures existantes est encore réduit, il en est beaucoup d'autres qui sont tentés de suivre leur exemple, préférant l'affrontement, le conflit plutôt que le dialogue, la confrontation des points de vue, attendant le moindre dérapage, par exemple policier.

La Prévention trouve sa légitimité en médiatisant, en aidant à transformer en projet individuel et collectif positif toute cette révolte : apprentissage des droits et des devoirs par tous, dépassement des rancœurs, des frustrations, de la honte, du désespoir, aide à la création de relations positives entre les groupes sociaux se méfiant les uns des autres...

La Prévention Spécialisée trouve sa place, dans le cadre de la Protection de l'Enfance et de la Politique de la Ville, aux côtés d'une politique de Sécurité Publique et des actions menées par la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

" De plus en plus de femmes et d'hommes sont mis à l'écart de notre société. Ils sont conditionnés au silence, privés des moyens d'exprimer leurs détresses, leur révolte."

Nous voulons contribuer qu' " aux signes de la misère ne puisse s'ajouter la misère des signes et qu'à l'exclusion du langage ne se substituent des langages d'exclusion. " (Association Ne Pas Plier à Ivry sur Seine). C'est pourquoi nous insistons tellement pour que toute politique en direction de la jeunesse, qu'elle soit préventive, d'animation, ou autre, soit déjà une rencontre authentique, longue, démocratique avec les jeunes.

Les critères de notre utilité sociétale sont :

- La reconnaissance sociale des jeunes marginalisés ou en voie de marginalisation.
- Le pouvoir d'agir des habitants des quartiers d'implantation.
- La qualité des liens sociaux et de l'éducation collective dans les quartiers d'implantation.

Nous affirmons le fait associatif : celui-ci est le meilleur support organisationnel de la Prévention Spécialisée car elle permet la proximité citoyenne et l'engagement militant. Elle reçoit une délégation de maîtrise d'œuvre d'une mission de service public. Sa créativité suppose la liberté, l'indépendance. Plus les jeunes sont en difficulté, plus la forme de

l'organisation doit être souple – et rigoureuse – pour pouvoir faire remonter la complexité du terrain.

L'association doit apporter des éléments positifs lui permettant de se distinguer des collectivités territoriales, de l'État, du secteur marchand : comme la souplesse et la rapidité des interventions, la proximité avec les jeunes des quartiers, la capacité d'innovation et de propositions, d'alerte.

L'association peut et doit favoriser des synergies (formation, recrutement, mutualisation de matériels, épargne locale...) en réseau comme actrice d'un développement local solidaire, en respectant les engagements contractuels, en veillant aux attentes des partenaires, en agissant dans une logique de coordination, de responsabilité et d'innovation.

L'association se porte garante des valeurs définies par la loi de 1901, de la charte Etat-Associations 2001 et de l'esprit des textes fondateurs de la Prévention Spécialisée. Elle défend les valeurs de laïcité sous tendues par celles de tolérance, de neutralité, de liberté, de solidarité, de reconnaissance et d'accueil de l'autre dans son altérité, de justice sociale, de citoyenneté, d'engagement des jeunes et auprès d'eux en veillant à ce qu'ils soient traités de manière égalitaire.

Le projet associatif doit être militant pour rester le pivot de l'action. A l'heure de la surenchère technocratique, l'administrateur bénévole doit rester un garant de la démocratie locale, porteur de valeur, d'une approche humaniste de la lutte contre les exclusions et l'insécurité.

Les responsabilités des administrateurs bénévoles sont de :

- Occuper une position tierce entre l'équipe éducative, les politiques, les administrations.
- Délimiter nettement, en concertation avec les salariés et en particulier le directeur, leurs rôles et les délégations.
- Développer une capacité de réflexion, un discours indépendant, des propositions, des espaces d'innovation.
- Permettre aux équipes de travailler dans la créativité afin de responsabiliser chaque personne.
- Partager avec les salariés leurs préoccupations vis-à-vis de la jeunesse et de son environnement.
- Aider à construire ensemble des espaces d'échanges, de réflexions et d'actions collectives.

L'association joue un rôle de tiers entre la demande sociale et la commande politique. Nous refusons l'instrumentalisation des associations par l'État et/ou les collectivités locales dans le cadre de prestations de service dans les contrats de ville, les contrats locaux de sécurité, les contrats éducatifs locaux... Les associations ont un droit constitutionnel de refus, de contestation qui doit être développé. Dans le domaine de la qualité de vie sociétale, la part de l'associatif est fondamentale car elle est une concrétisation du vécu, des revendications, des propositions, des expérimentations, des innovations des citoyens. Il est dangereux que des politiques court-circuitent les associations et les travailleurs sociaux comme s'il n'y avait pas nécessité d'une médiation, d'une mise en forme, en scène de la parole des citoyens.

Nous articulons cette mission de veille sociale et de critique, dans un esprit de démocratie participative avec notre désir de co-construction des politiques territoriales en particulier celle de l'éducation et de la socialisation de la jeunesse. Nous devons améliorer nos capacités de communication avec les élus et de gestion de crises quand elles ont lieu. Nous acceptons que notre légitimité soit permanente. Nous acceptons d'avoir à démontrer régulièrement notre spécificité et notre utilité sociétale spécifique.

Nous devons concilier nos exigences éthiques, politiques (démocratie) avec le souci constant d'améliorer notre organisation (non bureaucratique), l'efficacité de nos actions, la construction des projets avec les jeunes (et les autres partenaires de notre action). L'association, dès lors qu'elle contractualise avec une collectivité territoriale, par exemple, accepte qu'un cadre administratif rigoureux s'impose à elle comme la nécessité de rendre compte de la réalisation de la mission qu'elle a revendiquée.

Histoire de notre action associative

Comme toute organisation, l'ADPJ a évolué depuis l'année de sa création en 1980, de l'association Regard à Langres à l'ADPJT - association départementale prévention jeunesse et toxicomanie - en 1984 à la forme actuelle.

Nous avons évolué d'une approche exclusive de personnes toxicomanes vers une approche de Prévention Spécialisée mais nous avons voulu garder un équilibre entre prévention sanitaire et sociale, entre l'aide à des jeunes en grande difficulté et l'élaboration d'actions plus généralistes qui permettent à des jeunes de nous rejoindre et l'insertion de ceux le plus en souffrance, marginalisés.

Nous pouvons déterminer 5 étapes

1. Bénévolat 1980-1985

- Rencontre avec des personnes toxicomanes en 1980.
- Création de l'association Regard en 1980.
- Émergence des besoins : implantation à Langres puis départementalisation de 1980 à 1986, ADPJT puis ADPJ : extension du champ de l'action, de la toxicomanie à la prévention de toutes les conduites à risques des adolescents et jeunes adultes (15 - 25 ans).

2. Début du salariat 1985 et identification à la Prévention Spécialisée

- Légitimation de l'ouverture de Points Accueil Écoute Jeunes.
- Évolution vers la Prévention Spécialisée en 1996.
- Création conjointe du réseau Ville Hôpital avec le Centre Hospitalier Général de Saint-Dizier autour des toxicomanies et de la précarité sociale.
- Risque de dissolution de l'ADPJ en 2002.

3. Autorisation de l'ADPJ comme Association de Prévention Spécialisée 2003 et accroissement de la professionnalisation

- Habilitation Prévention Spécialisée en 2003 par le président du Conseil Général, distinction du projet associatif et du projet de service de Prévention Spécialisée.
- La prévention Spécialisée intègre la loi médicosociale 2002-2 en 2005, et l'Association gère plusieurs services, l'un de Prévention Spécialisée, et l'autre dit de Prévention Sanitaire et Sociale sous forme de Points Accueil Écoute Jeunes et accueil toxicomanes.

4. Renoncement au suivi des toxicomanes 2011

- En 2011, la dénonciation unilatérale par l'ANPAA de la convention unissant l'ADPJ et le CSAPA, créé en 2008 aboutit à l'impossibilité de continuer à recevoir des personnes toxicomanes.

5. Nouveau projet associatif centré sur le développement communautaire et des solidarités éducatives, l'insertion sociale des jeunes adultes

Objectifs généraux de l'association : Projet Associatif et de Service

1. Projet Associatif

- Contribuer à refonder une philosophie éducative collective et des instances de socialisation respectueuses de la jeunesse (11-25 ans).
- Co construire et articuler la commande publique et la demande sociale.
- Développer conjointement la démocratie associative de l'ADPJ et le pouvoir de penser et d'agir des habitants des quartiers d'implantation.
- Articuler la dimension de la militance pour une transformation sociale (justice sociale, lutte contre les exclusions et pour une politique de reconnaissance de la jeunesse exclue) et la rigueur de la gestion entrepreneuriale.
- Rechercher de nouvelles sources de financement.
- Coopérer sur le plan inter associatif avec l'éducation populaire, l'économie sociale et solidaire, l'animation et la médiation.
- Préserver l'autonomie associative et se créer des marges de manœuvre dans le contexte sociopolitique actuel.
- Développer la Prévention Spécialisée sur le plan départemental et créer les conditions de la poursuite de l'intervention pour les jeunes entre 18 et 25 ans.
- Participer au réseau, national et régional, des associations de Prévention Spécialisée et développer des mutualisations.

2. Projet des Services

- Développer notre expertise en diagnostics territoriaux et en prospective territoriale.
- Développer notre compétence d'assistance à maîtrise d'ouvrage des collectivités publiques.
- Définir un plan d'amélioration continue de la qualité des pratiques éducatives et du fonctionnement institutionnel.

3. Articulation Projet Associatif et Projet des Services

- Articuler étroitement le Projet Associatif et le Projet des Services dans la clarté des fonctions et des rôles par le partage de valeurs et de finalités communes, d'une stratégie commune de développement, par le document unique de délégation du directeur, par la définition des missions du siège à l'égard du service de P.S : appui à l'amélioration de la qualité, au développement des projets de l'établissement, à l'amélioration du contexte (organisation de liens inter associatifs, campagnes militantes pour le pouvoir d'agir des jeunes par exemple, veille pour l'évaluation des besoins...), par la définition des responsabilités des services de faire connaître aux administrateurs les besoins sociaux de leurs territoires d'implantation, les problématiques émergentes, la nécessité de l'interpellation des partenaires, par l'évaluation de l'utilité sociétale tant de l'association que du service de PS.
- Adopter une logique contractuelle de responsabilisation et de coordination entre les salariés et les administrateurs.
- Assurer notre capacité évaluative tant au plan interne (plan d'amélioration continue de la qualité) qu'au plan externe (utilité sociétale).
- Assurer une politique de communication interne et externe, en particulier pour mieux communiquer avec les Élus.
- Définir un plan stratégique pluri annuel en lien avec le nouveau projet associatif et le plan d'amélioration de la qualité issu de l'évaluation interne, sur la base des orientations générales votées à l'AG, réajusté chaque année et un plan d'actions prioritaires annuelles (sur la base du plan stratégique, du diagnostic des dysfonctionnements institutionnels et de l'alerte des éducateurs sur les problématiques sociales émergentes).

Valeurs, principes et éthique

La question sociale en France, en 2005, était celle de « L'insécurité sociale » selon Robert Castel (Cf. Ed. « La république des idées », 2003). Elle se caractérisait, selon lui, par :

- L'individualisation et la dépréciation du collectif.
- Le retour de la notion des classes dangereuses, la diabolisation de la question des banlieues, la confusion de l'insécurité sociale et de la délinquance, l'idéologie sécuritaire.
- Le laxisme du libéralisme économique (dérégulations) et l'autoritarisme étatique.
- La confusion entre le risque et le danger, une logique de la peur.
- L'introduction de la flexibilité dans les protections sociales, de la notion de contractualisation, de projet individuel avec le caractère souvent irréaliste des exigences, plus grandes que pour tout un chacun.

En 2012, nous pouvons dire que la crise sociale, politique et morale s'est aggravée dans notre pays. La violence dans les rapports humains est l'expression déjà ancienne de cette crise de notre société, de nos institutions qui ne savent plus réguler les conflits ni porter une espérance d'avenir pour tous. Les adolescents sont de plus en plus nombreux à devenir les « porte-symptômes des impasses et des souffrances » (Cadoret) surtout si nous continuons à ne pas les rejoindre là où ils sont, sans ancrage, en errance, en panne d'identité et d'identifications. La massification des problèmes devient angoissante. Le rapport de force entre des jeunes et les institutions, incarnant l'Etat, l'avenir... permet le simulacre identitaire à travers une pseudo-identité délinquante. Ces jeunes violents préféreront de plus en plus déplaire de manière provocante que de se faire rejeter pour leur être profond.

1. Valeurs

La valeur centrale prônée par notre association est l'engagement éducatif, psychosocial auprès des adolescents et des jeunes adultes en voie de marginalisation, en rupture pour le développement de leur pouvoir de penser et d'agir. Nous nous fondons sur les documents essentiels du CNLAPS (charte nationale d'objectifs de Strasbourg en 1992, assises 2002 Marseille, charte de l'adhérent au CNLAPS) et les droits des usagers tels que définis par la loi 2002-2.

La Charte de la personne accompagnée en Prévention Spécialisée nous impose le respect :

- De l'exercice des droits et des libertés individuelles de la personne.
- Du Principe du libre choix.
- Du Droit à l'individualisation.
- De la Confidentialité des informations.
- De l'Accès à l'information (absence de dossiers nominatifs et les jeunes restent en possession des documents administratifs les concernant ; secret professionnel).
- De l'Informations de l'utilisateur sur ses droits fondamentaux au regard de l'institution.
- De la Participation directe de la personne à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement la concernant.

En déclinant nos valeurs de manière plus approfondie, nous affirmons indispensable les points suivants :

- Le militantisme de l'action professionnelle.
- La lutte contre la résignation face aux souffrances psychosociales à l'origine des violences sociales (toxicomanies, délinquance, etc.).

- L'engagement pour la dignité, l'autonomisation sociale, le développement d'une qualité de vie sociale, culturelle des quartiers.
- La promotion des capacités des habitants.
- L'auto-organisation des forces vives de la Cité contre les exclusions.
- L'humanisme.
- La justice sociale.
- Le respect, la défense des droits de l'homme.

2. Questionnements éthiques

La tension entre l'intervention et la liberté est prégnante. L'éthique n'est pas un supplément d'âme, elle est constituante de notre cadre d'intervention. Elle est fondamentalement un questionnement, une tension.

Les points forts de notre posture éthique sont :

- Le travail social se conçoit en dehors de tout cadre répressif, sécuritaire, normatif de contrôle social défini comme l'ensemble des sanctions positives ou négatives auxquelles la société recourt pour assurer la conformité des comportements aux modèles établis.
- Le travail social se conçoit sur la base du respect de l'autre comme sujet.
- Le travail social se conçoit comme l'obligation de ne porter aucun jugement moral sur les situations rencontrées.
- Le travail social est une action émancipatrice incluant la participation active des personnes concernées.

Nous sommes confrontés à un certain nombre de dilemmes éthiques comme la ligne de partage entre les libertés individuelles, les responsabilités et l'ordre public mais aussi comme le risque à définir des populations à risques, la transformation du désir de bonheur, d'évitement de la mort, de promotion de la qualité de vie en revendications puis en obligations qui deviennent des lois. Quel modèle (pédagogique ?) d'éducation sanitaire : quels savoirs, quelles normes, quels maîtres ? Quid du savoir des citoyens ? Communication par la peur ou par le débat démocratique : pourquoi buvons-nous, pourquoi des jeunes brûlent-ils des voitures, se suicident ? Faut-il prévenir tous les risques ? Faut-il apprendre à vivre !

Les équipes sont confrontées à d'autres dilemmes : comment apprécier le passage d'une situation compliquée à une situation préoccupante nécessitant une saisine de la cellule de recueil des informations préoccupantes ? Comment respecter l'anonymat, le secret professionnel et le travail de partenariat ?

La régulation de ses dilemmes éthiques se fait en travail d'équipe : aucun salarié ne doit s'enfermer dans une solitude vis-à-vis de ce qui est toujours une douleur.

Plan stratégique 2013-2018

Le plan stratégique constitue la partie du Projet Associatif qui nous permet de nous projeter dans l'avenir. Il dessine l'association que nous désirons faire advenir, à partir d'une analyse des enjeux, des points forts et faibles de notre fonctionnement actuel et de l'évaluation interne du service. Celle-ci se décline dans un plan d'amélioration continue de la qualité, dont certaines actions sont déjà mises en œuvre.

1. Projet Associatif

Le premier objectif est donc de définir des axes considérés comme stratégiques qui auront à se traduire par des actions concrètes, évaluables, sur les cinq prochaines années.

Axe du recrutement des bénévoles : pour assurer le renouvellement des instances

- Avoir une politique active de recrutement.
- Financer la formation, les déplacements des bénévoles.
- Associer les habitants des quartiers d'intervention.

Axe de la gouvernance associative : pour assurer la démocratie associative

Par gouvernance, nous entendons « l'articulation des différents mécanismes permettant un alignement du fonctionnement de l'organisation sur les objectifs et les valeurs du projet associatif ». Définition proposée par Jean Louis LAVILLE et Christian HOARAU dans l'ouvrage « La gouvernance des associations » :

- Être une association militante.
- Réunir les critères d'évaluation de l'utilité sociale énoncés dans le projet associatif
- Articuler les demandes sociales et politiques.
- Faciliter l'émergence des demandes sociales à partir du travail des salariés, de groupes d'habitants des quartiers d'intervention.
- Tenir pour les administrateurs le rôle de tiers entre les pouvoirs publics et les salariés.
- Interpeller les pouvoirs publics et nos partenaires sur les questions sociales émergentes, etc.)
- Co construire le Projet Associatif et assumer la fonction politique conjointement entre les administrateurs et les salariés.
- Assumer correctement la responsabilité d'employeur : partage des rôles, formation.
- Assurer l'autonomie et le financement du siège : frais de siège, missions et actions propres, personnels, actions de formation, colloques, site internet, etc.

Axe au développement des services : pour assurer la qualité des services

- Départementaliser (Rural, Nord du département).
- Structurer les services de Prévention Spécialisée 12-18 ans et d'insertion 19-25 ans.
- Former les salariés à l'observation sociale et au diagnostic de territoire.
- Assurer l'amélioration continue de la qualité des services.

Axe des alliances et de la coopération inter associative : pour assurer la promotion du fait associatif, pilier de la démocratie locale

- Bien se positionner dans le paysage institutionnel des services de l'État, des Collectivités.
- Définir une stratégie d'alliance inter-associative.
- Aider à constituer un collectif inter associatif par les échanges sur les Pratiques associatives (gouvernance, évaluation de l'utilité sociale, mise en place concrète du projet associatif...), par la mutualisation des moyens (formation, informatique, internet, comptabilité, recrutement etc.- coopération voire groupement de coopération...), par des actions communes (réseau santé précarité insertion, colloque sur l'utilité sociétale des associations...), par le partage des perceptions de la jeunesse, des violences urbaines, de la politique de la ville, des logiques des territoires, etc.
- Participer à différents schémas régionaux : addiction, santé et précarité (PRAPS, etc.).
- S'affilier au CNLAPS, ANITEA, URIOPSS et participer à leurs travaux.

Axe de la veille : pour assurer une capacité prospective

- Créer ou participer à un observatoire des territoires des pratiques de marginalisation de la jeunesse.
- Organiser une veille juridique (nationale et européenne, des schémas des collectivités territoriales), une veille organisationnelle, une veille des pratiques sociales et éducatives innovantes et une veille sociale (émergence de nouvelles problématiques).
- Être attentif aux différents statuts d'entreprise associative, de l'économie sociale et solidaire.

Nous identifions des facteurs :

De risques :

- Changements des politiques nationales, communales, etc.
- Non lisibilité de notre action.
- Opposition entre le Projet Associatif et les politiques nationales et locales.
- Conflits plus ou moins manifestes entre administrateurs et salariés.
- Critique d'hégémonie par les autres associations.

De développement :

- Qualité du travail des équipes.
- Qualité du Partenariat :
 - ♦ Richesse des interactions partenariales associatives : actions communes, pratiques de réseau à fort niveau d'exigence, collectif inter-associatif.
 - ♦ Qualité du rapport avec les responsables institutionnels.
 - ♦ Qualité du rapport avec les élus municipaux, départementaux, régionaux et nationaux.
 - ♦ Qualité du rapport avec la presse.
- Recherche de nouveaux partenaires :
 - ♦ Entreprises.
 - ♦ Associations culturelles, sportives.
 - ♦ Fondations.
- Qualité de l'évaluation de notre utilité sociale

2. Projets des Services : Plan d'amélioration continue de la qualité et Priorité des actions à mener

Préambule

- Repenser les concepts utilisés (fondements, principes, modes et méthodologies d'intervention, etc.).
- Bien articuler le Projet Associatif ADPJ, les positionnements du CNLAPS, l'environnement juridique et institutionnel, les politiques publiques, les conventions et le Projet de Service.
- Équilibrer les différentes méthodologies du travail entre travail de rue et entretiens individuels ; entre intervention individuelle et travail social collectif (travail communautaire, travail avec des groupes, etc.).
- Articuler le droit des usagers (individuel et collectif) loi 2002-2 et les principes du travail éducatif en Prévention Spécialisée.

Nous définissons les axes d'amélioration comme base de la réécriture du **Projet de Service** avec comme fil conducteur : **le diagnostic territorial, l'assistance à maîtrise d'ouvrage des collectivités publiques, le développement du pouvoir d'agir des jeunes et de leurs familles, l'adéquation de la relation d'aide au profil des jeunes, l'évaluation interne et de l'utilité sociétale**

Travail d'équipe

- Améliorer la circulation et l'accès à l'information.
- Considérer l'écrit comme un moyen de penser, de communiquer à l'interne (travail d'équipe et co-construction du projet associatif avec les bénévoles) et à l'externe, d'améliorer les pratiques.
- Former à l'écrit : synthétiser, contextualiser, décrire, analyser l'expérience, problématiser, communiquer.
- Renforcer la professionnalité des éducateurs et l'autonomie professionnelle vis-à-vis de la direction.
- Appliquer la Loi 2002-2 : Droit des usagers (place des usagers dans le fonctionnement de l'ADPJ, respect des droits des usagers, dossier de l'utilisateur), règlement de fonctionnement, évaluation.
- Développer les compétences d'analyse de la pratique professionnelle.

Expertise

- Former les équipes au diagnostic territorial.
- Devenir capable d'être assistant à maîtrise d'ouvrage des collectivités publiques.

Travail social d'intérêt collectif (ISIC)

- Repérer les potentiels des groupes et des territoires.
- Développer une capacité d'organisation communautaire.

Travail éducatif d'appui personnel (ISAP)

- Définir la nature, les limites du travail individuel au local et dans la rue : éducatif, aide psychologique, accompagnement, usage du Guide de l'entretien, etc.
- Former à la relation d'aide psychologique.

Problématiques sociales prioritaires

- **Un axe en direction des collégiens** : partenariat fort avec les Collèges sur les thématiques de violence, d'exclusion, d'absentéisme et de décrochage scolaire.
- **Un axe en direction des jeunes majeurs** : parvenir à trouver une solution pour continuer à accompagner ces jeunes en s'appuyant sur les dispositifs PAEJ ou sur la remise en route du Chantier Éducatif Permanent, peut être avec des financements complémentaires au FIPD et aux communes (par exemple, contrats aidés...) ou par la création d'un CAVA.
- **Un axe santé** : la question de l'accès aux soins (addiction, santé mentale) est fondamentale. La question d'une plate forme santé précarité doit être reposée.
- **Un axe de travail autour de la parentalité.**

Évaluation

- Co construire les outils d'évaluation avec les partenaires.
- Améliorer le système de recueil des données sur l'activité.
- Revoir le système d'évaluation clinique.
- Travailler une question évaluative chaque année.
- Préparer l'évaluation externe.
- Investir le champ de l'évaluation de l'utilité sociale.